



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

**Agence Parcs Canada**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O., bureau 1300**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**  
**Télécopieur : 403-292-4475**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

AMENDMENT / MODIFICATION

003

**Tender To: Parks Canada Agency**  
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission à : l'Agence Parcs Canada**  
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Bureau 1300**  
**635, 8<sup>e</sup> Avenue S.-O.**  
**Calgary (Alberta) T2P3M3**

<b>Title-Sujet</b> Stabilisation de la roche au canyon Johnston Parc national du Canada Banff		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-16-5194/A		<b>Date:</b> 8 septembre 2016
<b>GETS Reference No. - No de référence de SEAG</b> PW-16-00745049		<b>Amendment No. - N° de la modif.</b> 003
<b>Solicitation Closes:</b>		
<b>at – á</b> 14 h	<b>on – le</b> 13 septembre 2016	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (403) 292-4572		<b>Fax No. - No de FAX:</b> (403) 292-4475
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**

<b>Vendor/Firm Name</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Title - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 003

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires et fournir des renseignements sur la visite obligatoire des lieux.

### A. Questions

- Q1.** Le paragraphe 1.8.2 de la section 01 11 00 stipule que les travaux commenceront le 6 septembre. Étant donné que la date de clôture est le 8 septembre, peut-on supposer que la date d'achèvement sera repoussée au-delà du 28 octobre 2016?
- R1.** Tous les travaux doivent être terminés d'ici le 28 octobre 2016.
- Q2.** L'article 3 du tableau des prix forfaitaires est « Installation de panneaux en béton préfabriqués ». Sinon, quelle est la section du devis qui renvoie aux panneaux, y compris la quantité requise, les dimensions, l'armature? Cet article devrait-il être un article à prix unitaire par panneau installé?
- R2.** Les panneaux de béton préfabriqués seront fournis par Parcs Canada. Les panneaux de béton préfabriqués seront livrés à l'aire de dépôt de l'entrepreneur dans le terrain de stationnement de l'aire de fréquentation diurne
- Q3.** L'article 7 du tableau des prix forfaitaires est « Transport et utilisation des hélicoptères ». L'article 1.6 de la section 01 25 20B stipule que l'utilisation d'hélicoptère sera payée à l'heure. Comment est-ce lié au montant forfaitaire?
- R3.** Les soumissionnaires doivent fournir un montant forfaitaire pour tout le soutien hélicoptère qui est basé sur le type d'hélicoptère, le nombre d'hélicoptères et le nombre d'heures d'utilisation. Puisque cela peut varier d'un soumissionnaire à l'autre, un montant forfaitaire doit être fourni. L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts réels selon le taux horaire pour chaque hélicoptère.
- Q4.** L'article 5 du tableau des prix unitaires est la Construction de mur en pierres Rundle et doit être payé en mètres linéaires. Quelle est la hauteur des deux murs?
- R4.** Le mur en pierres de Rundle devrait avoir une hauteur d'au moins 0,9 m. Les murs en pierres de Rundle doivent être construits de façon à être assortis aux murs existants le long du sentier.
- Q5.** L'article 7 du tableau des prix unitaires, « Modifications au garde-corps », doit être payé en mètres linéaires et comprend la fourniture de nouveaux garde-corps, poteaux, fixations et panneaux de remplissage en treillis. Le tableau du dessin 1 affiche un résumé de la longueur nécessitant des mises à niveau. On ne sait pas ce qu'implique « mises à niveau ». Il n'y a aucune indication de l'espacement des poteaux ou de la longueur des panneaux de treillis qui doivent être remplacés, par exemple.
- R5.** La configuration actuelle du garde-corps comprend des poteaux et des traverses horizontales. La longueur requise de garde-corps définitif de l'appel d'offres est fournie dans les dessins de contrat. Les composants requis pour achever les travaux dépendent des moyens et des méthodes de construction de l'entrepreneur. La réutilisation de l'infrastructure existante par rapport à l'utilisation de nouveaux matériaux est une décision commerciale pour l'entrepreneur. Aucune ventilation des composantes ne sera fournie.
- Q6.** En ce qui concerne les modifications au garde-corps, l'unité de mesure est-elle les mètres linéaires de clôture ou les mètres linéaires de garde-corps?
- R6.** Le taux unitaire est la longueur en mètres linéaires de garde-corps modifié. La mesure des modifications au garde-corps sera de poteau d'extrémité à poteau d'extrémité de la zone de modification au garde-corps. Dans ce cas, la clôture et le garde-corps peuvent utiliser indifféremment.

- Q7.** Les photos 28 à 30 prescrivent l'installation d'une « barrier fence »(clôture) qui serait « same as elsewhere on site » (la même qu'ailleurs sur le site). Y a-t-il une section de devis détaillée des composants de cette clôture ? Est-ce que cette clôture sera payée en vertu de l'article 9 du tableau des prix unitaires ? Est-ce que la « barrier fence » sera du même type que le type de clôture illustrée sur les deux dessins, même si les poteaux sont attachés à des poutres ?
- R7.** La « barrier fence » sera payée en vertu des articles de prix unitaires 14 et 15 selon l'amovibilité de la clôture ou du garde-corps. La clôture doit être du même type que celle indiquée dans les dessins, sauf avec des fondations de poteau en béton au lieu d'être fixée à des traverses. Les fondations des poteaux de clôture/garde-corps dans le roc doivent avoir un diamètre d'au moins 125 mm et une profondeur d'au moins 300 mm. Les fondations des poteaux de clôture/garde-corps dans sol doivent avoir un diamètre d'au moins 300 mm et une profondeur d'au moins 1 000 mm.
- Q8.** Par le passé, les poteaux ont-ils déjà été enlevés avant des travaux de décapage?
- A8.** Tout récemment, les garde-corps ont été enlevés avant des travaux de décapage. Dans le cadre de l'installation de panneaux de treillis, on ajoutera aux zones qui feront l'objet de décapage aux fins d'entretien un détail de poteau amovible. Toutefois, les programmes ultérieurs ont utilisé diverses mesures de protection comme des barils de plastique, des courroies transporteuses et des pare-éclats. Les moyens et méthodes pour la réutilisation ou la reconfiguration d'un garde-corps existant pour l'installation du treillis sont à la discrétion de l'entrepreneur.
- Q9.** Que doit-on faire en ce qui concerne l'accès des touristes au site durant le programme de construction ?
- A9.** Lors de la construction, le site sera fermé en vertu d'une ordonnance de fermeture du directeur. Une ordonnance de fermeture du directeur permet à ce dernier de faire sortir des gens du site et de donner des amendes allant jusqu'à 25 000 \$. Si les touristes entrent dans le site et refusent de quitter les lieux, les gardes peuvent être appelés pour le retrait des individus.
- Q10.** Les matériaux décapés seront-ils éliminés dans le canyon ?
- A10.** Les matériaux décapés peuvent être éliminés dans le canyon Johnston. Des efforts devraient être faits pour distribuer le matériel le long du chantier afin d'atténuer l'incidence sur le ruisseau. Le dynamitage de décapage permis à l'emplacement avant la passerelle 1 vise à réduire la taille des matériaux qui se détachent de la pente.
- Q11.** Que doit être utilisé comme remblai derrière le mur en pierres Rundle? Doit-on utiliser de la pierre concassée?
- A11.** Des matériaux décapés/indigènes peuvent être utilisés pour le remblayage des murs de pierres Rundle. Il n'est pas nécessaire d'amener les matériaux de remblai sur le chantier.
- Q12.** Comment les heures de vol en hélicoptère ont-elles été déterminées dans le dossier d'appel d'offres?
- A12.** La provision de 10 heures pour un hélicoptère 212 ou l'équivalent et de 30 heures pour un hélicoptère 407 ou l'équivalent est fondée sur la portée estimative des travaux. **Il incombe à l'entrepreneur de confirmer et de fournir un prix fondé sur leur analyse du temps d'utilisation d'hélicoptère nécessaire pour effectuer les travaux.** L'efficacité de l'utilisation des hélicoptères sera étroitement surveillée au cours du programme de construction. Il est fortement recommandé que l'entrepreneur ait une balance sur place pour préparer les matériaux à leur envol avant l'arrivée de l'hélicoptère sur place. Parcs Canada comprend que Johnston-Canyon est un site aux conditions variables et les conditions météorologiques seront un problème vers la fin de la période de construction.
- Q13.** Que doit-on effectuer à l'emplacement du deuxième mur en pierres Rundle avant le rapiéçage à froid du chantier? Une couche de fond est-elle nécessaire?
- A13.** Une couche de fond n'est pas nécessaire. Le sentier doit être mis à niveau avant le rapiéçage à froid.

- Q14.** Il n'y a pas d'article pour la dissimulation de boulon, comment paiera-t-on pour cet article? Qu'est-il requis pour le camouflage de boulon? Combien de boulons doivent être camouflés?
- R14.** Il y a provision pour les heures de décapage à cet endroit. Le camouflage serait payé en vertu de cet article. Si le temps le permet, l'enlèvement des graffitis sera également payé dans le cadre des heures de décapage. Environ 12 boulons doivent être camouflés. Le camouflage d'un boulon consisterait à couper le boulon d'affleurement à l'écrou et à remplir l'espace autour de la plaque et de l'écrou avec du coulis ou du ciment. Un exemple de boulon camouflé peut être observé sur l'extrémité en aval de la pente.
- Q15.** Les améliorations à la clôture et aux garde-corps doivent-elles être effectuées avec des matériaux neufs?
- A15.** L'entrepreneur doit décider si les garde-corps existants seront mis à niveau ou s'ils seront remplacés par de nouveaux matériaux, tant que le produit final est en conformité avec les dessins contractuels.
- Q16.** L'arbre qui pousse au-dessus du sentier (entre les passerelles 6 et 7) fait-il partie de la portée des travaux?
- A16.** Les arbres individuels seront examinés au cas par cas. La portée du projet peut être révisée selon les questions soulevées au cours des travaux. Les chablis, ou autres arbres renversés, qui traversent le chemin forestier de défense doivent être déplacés par l'entrepreneur retenu. Ces arbres ne seront pas mesurés aux fins de paiement.
- Q17.** Quelle est la distance entre le chantier et l'endroit où il faut installer le MacMat?
- A17.** Selon le plan du site fourni dans le dossier d'appel d'offres, environ 150 à 200 m en vue en plan. La longueur du boyau à travers la forêt sera probablement plus près de 300 à 400 mètres linéaires.
- Q18.** Sommes-nous autorisés à déplacer les tas de broussailles dans la zone d'entreposage? L'hélicoptère va les souffler autour pendant les activités de levage.
- A18.** L'APC examinera à quelle fin serviront les broussailles. L'entrepreneur pourra les déplacer.

## **B. Visite obligatoire des lieux**

---

On peut trouver ci-joint une liste des participants.

Les renseignements fournis pendant la visite des lieux sont ci-après.

### **PASSERELLE 1 :**

- Deux arbres pour lesquels il faudra engager les services d'un arboriste ont été indiqués à cet endroit. L'objectif de l'abattage des arbres vise à les faire tomber de façon à créer une berme naturelle à la base de la pente.
- L'accès au sommet de la pente se fait depuis le chemin forestier de défense.

### **PASSERELLE 2 :**

- On a indiqué l'emplacement de 3 boulons d'ancrage de 6 m.
- Un autre pour lequel il faudra engager les services d'un arboriste a été indiqué au-dessus de la passerelle 3.

### **DEUXIÈME MUR EN PIERRES RUNDLE**

- Vérifier le décapage à effectuer au-dessus de l'emplacement du mur de pierres Rundle.
- Le nouveau garde-corps à cet endroit fait partie de l'article forfaitaire pour les retouches au revêtement.
- Les dalles en béton empilées doivent être installées dans la passerelle 3.

### **EXTRÉMITÉ EN AMONT DE LA PASSERELLE 3**

- Les panneaux de la passerelle 3 qui sont actuellement en bois doivent être remplacés par des panneaux en béton préfabriqués qui seront fournis par l'APC.

#### CLÔTURE ENTRE LA PASSERELLE 3 ET LA PASSERELLE 4

- On a indiqué l'emplacement de la clôture entre les passerelles 3 et 4.
- La clôture est d'environ 6 m de longueur, construit selon le même modèle que les autres sections du garde-corps.
- La clôture doit avoir des fondations de poteau en béton.
- Un rapiéçage à froid du sentier est requis entre les passerelles 3 et 4.

#### PASSERELLE 5

- On a indiqué l'emplacement de la clôture entre les passerelles 4 et 5.
- On a indiqué l'emplacement du camouflage de boulons d'ancrage et d'enlèvement de graffitis.

#### EN AVAL DE LA PASSERELLE 6

- On a indiqué la seconde section du garde-corps qui fait partie de l'article forfaitaire pour les retouches au revêtement.
- Indiquer l'aire au-dessus du sentier où on installera les géotextiles MacMat et Greenax. On peut accéder à cet endroit depuis le chemin forestier de défense. Les géotextiles MacMat et Greenax seront fournis par l'APC et livrés au terrain de stationnement.

#### SOUS LA PASSERELLE 6

- On a indiqué les deux emplacements pour l'installation de boulons.
- On a indiqué l'endroit du dynamitage de résidus. Un enlèvement contrôlé des résidus est requis. Le dynamitage des résidus devrait être conçu pour dynamiter le surplomb rocheux afin de faire exploser le surplomb rocheux afin qu'il tombe dans le canyon.

#### JONCTION DU SENTIER DU CHEMIN DE DÉFENSE FORESTIER

- Les travaux l'extrémité en amont de la passerelle 6 jusqu'aux chutes supérieures visent principalement le rapiéçage à froid du sentier et la mise à niveau du garde-corps.
- On a indiqué l'accès au chemin de chemin forestier de défense.
- Les matériaux de matelassage pour la protection de l'infrastructure doivent être non organiques. L'APC est très préoccupé par l'introduction de semences et d'espèces étrangères. Les entrepreneurs antérieurs ont utilisé des pneus, du contreplaqué, des barils de pluie en plastique et des bandes transporteuses pour protéger les infrastructures.

#### BELVÉDÈRES DES CHUTES SUPÉRIEURES

- Le belvédère des chutes supérieures est un endroit prioritaire pour la mise à niveau du garde-corps.
- L'accès au sentier Ink Pots est à ~ 400 m du belvédère supérieur.
- Des individus tenteront probablement d'accéder au chantier depuis le sentier Ink Pots. L'ensemble du site doit être sécurisé pendant les travaux. Des patrouilles quotidiennes des zones de travail pour vérifier si des gens entrent dans le site seront nécessaires.

#### JONCTION DU CHEMIN DE DÉFENSE FORESTION ET DU CHEMIN D'ACCÈS AU SENTIER

- Voici l'endroit où l'entrepreneur a installé le compresseur l'année dernière.

#### BARRIÈRE DU CHEMIN DE DÉFENSE FORESTIER

- Le centre de villégiature sera ouvert pour le premier mois du projet. Il est très important d'être respectueux du centre et des clients.

- L'enlèvement des arbres tombés sur le chemin de défense pour accéder au site incombe à l'entrepreneur. Les arbres peuvent être déplacés vers le côté de la route. Aucune élimination hors site n'est nécessaire.
- Des agents de surveillance environnementale de Parcs Canada visiteront le site pendant les travaux de construction. Ils veilleront à ce que l'entrepreneur respecte les exigences environnementales du projet. Les points clés que les agents vérifieront comprennent actuellement l'enlèvement des ordures ménagères du site, l'avitaillement du matériel et autres mesures d'atténuation.
- La fermeture du sentier entraînera le retour de la faune dans la région, y compris des grizzlis, des ours noirs et des loups, qui sont connus pour visiter le site. Les loups pourraient représenter le problème le plus important étant donné la proximité de la tanière et que ces derniers ont commencé à se nourrir de détritiques.
- Le terrain de stationnement de l'aire de fréquentation diurne de Johnston Canyon ne peut pas être utilisé comme aire d'entreposage. Deux options sont disponibles, en face du chemin Bow Valley et le nouveau terrain de stationnement dans le terrain de camping de Johnston Canyon

#### AIRE D'ENTREPOSAGE DE L'OPTION 1

- L'aire est un ancien terrain de camping qui a été réhabilité.
- Des perturbations du sol comme des marques de pneus devront être remises en état à la fin du projet. L'APC fournira des semences de gazon.

#### AIRE D'ENTREPOSAGE DE L'OPTION 2 (TERRAIN DE STATIONNEMENT DU TERRAIN DE CAMPING DU CANYON-JOHNSTON)

- Le terrain de camping est ouvert jusqu'au 26 septembre. L'accès doit être maintenu pour le public jusqu'à ce que le terrain de camping soit fermé
- Le stationnement pourrait ne pas être prêt à être utilisé au début du projet. L'entrepreneur doit prévoir d'utiliser les deux aires d'entreposage.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**

# Johnston Canyon, Banff National Park - August 31, 2016 Mandatory Site Visit Attendance Sheet

Name	Company	Phone #	Email Address
Steve Wilson	Emil Anderson	604-869-6035	sdwilson@eac.bc.ca
STEVEN STANLEY	MCKENZIE	403-797-9980	sstanley@mckenz.com
Paul Maloney	Alpine Helicopters Inc	403 609 8671	pmaloney@alpinehelicopters.com
Clison Herman	IRONCLAD EARTHWORKS	403-689-7066	clherman@ironclad.ca
SAM ALLEN	BRENNER ENG. & CONS.	403-609-7764	SALLEN@BECL.CA
LUCAS GUILLEMETTE	TAYO CONSTRUCTION	597-585-9793	ilucas.guillemette@gmail.com
Justin Keller	Synergy Ltd	587-220-7309	jkeller@synergy4tel.ca